



École du Lac-des-Fées

Procès-verbal de la séance régulière DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU LAC-DES-FÉES ayant eu lieu le lundi 27 mai 2013 à 18h30

Était présent :

Parents : M. Michel Baril Mme Martine Perreault
Mme Sylviane Fortin Mme. Sandra Lecourtois
M. Manuel Le Bris

Personnel : Mme Marlène Savard Mme Marie-Noëlle Labelle
Mme Josée Corbeil

Était absent : Mme Chantal Monette M. Sylvain Gagnon
Mme Valérie Moncion Mme Isabelle Gauvreau

Le directeur, M. François Bélanger assiste à la rencontre.

1. Préliminaires

1.1 Présences, vérification du quorum et ouverture de la séance

Monsieur Manuel Le Bris souhaite la bienvenue aux membres. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Sandra Lecourtois propose l'adoption de l'ordre du jour.

La proposition est appuyée par madame Marie-Noëlle Labelle

CÉ-12-13-37 Adoptée à l'unanimité

1.3 Période d'intervention du public

Aucune intervention.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

Monsieur Michel Baril propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 29 avril 2013.

La proposition est appuyée par madame Marlène Savard.

CÉ-12-13-38

Adoptée à l'unanimité

1.5 Suivis au procès-verbal du 29 avril 2013

3.3 Projet d'embellissement de la cour d'école :

Le 7 juin 2013, il y aura une rencontre avec le conseiller Patrice Martin pour la subvention de 25 000 \$.

2. Décisions et dossiers

2.1 Service de traiteur 2013-2014

Considérant que l'appel d'offres du mois d'avril était non conforme et que l'école doit retourner en appel d'offres.

Considérant le processus d'appel d'offres effectué pour allouer un contrat pour un service de traiteur en 2013-2014;

Monsieur Michel Baril propose que le contrat pour le service de traiteur pour l'année scolaire 2013-2014, soit accordé à l'Indocile au coût de 5 \$ par repas, par enfant.

La proposition est appuyée par madame Sandra Lecourtois.

CÉ-12-13-39

Adoptée à l'unanimité

2.2 Convention de gestion 2013-2014

Considérant l'article 209,2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la commission scolaire et le directeur conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre.

Un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle porte notamment sur les éléments suivants :

- 1 ° Les modalités de la contribution de l'établissement;
- 2 ° Les ressources que la commission scolaire alloue spécifiquement à l'établissement pour lui permettre d'atteindre les buts fixés et les objectifs mesurables prévus;
- 3 ° Les mesures de soutien et d'accompagnement mises à la disposition de l'établissement;

4° Les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement.

Considérant la convention de partenariat 2010 - 2013 convenue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

Considérant les travaux effectués par l'ensemble du personnel en assemblée générale, en rencontre cycle, au Conseil des enseignants et au Comité EHDAA ;

Monsieur Michel Baril propose d'approuver la convention de gestion et de réussite éducative 2013-2014 avec les ajouts suivants :
Considérant les résultats obtenus en 2012-2013, mettre en évidence les moyens prioritaires pour améliorer ces résultats et d'adresser des félicitations au personnel de l'école pour l'excellent travail accompli.

La proposition est appuyée par madame Josée Corbeil.

CÉ-12-13-40

Adoptée à l'unanimité

2.3 Budget école 2013-2014

Considérant que le conseil d'établissement doit, sur la recommandation du directeur de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation de la commission scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique (article 95)*;

Considérant les ressources allouées à l'établissement par la Commission scolaire en vertu du cadre budgétaire;

Considérant les autres sources de revenus;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant la recommandation de la directrice ou du directeur de l'établissement;

Considérant qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures de la Commission scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;

Considérant que le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les effectifs réels de l'établissement ainsi que les autres considérations spécifiées au cadre budgétaire;

Il est proposé par madame Marlène Savard et appuyé par monsieur Michel Baril que le budget des dépenses de l'établissement totalisant **625 907,00 \$** soit adopté et soumis à la Commission scolaire pour son approbation.

Numéro de la résolution : CE 12-13-41 Date : 14-05-2012

2.4 Approbation des listes de cahiers d'exercices pour 2013-2014 :

Madame Martine Perreault propose d'approuver la liste de cahiers d'exercices pour l'année scolaire 2013-2014 telle que présentée. Le fournisseur préconisé sera la Librairie Réflexion, qui reste le moins dispendieux.

La proposition est appuyée par madame Marie-Noëlle Labelle.

CÉ-12-13-42

Adoptée à l'unanimité

2.5 Code de vie 2013-2014 :

Monsieur François Bélanger présente le code de vie de l'école pour l'année scolaire 2013-2014.

Madame Josée Corbeil propose le code de vie de l'école tel que présenté.

La proposition est appuyée par madame Sandra Lecourtois.

CÉ-12-13-43

Adoptée à l'unanimité

2.6 Règlements service de garde :

Monsieur François Bélanger présente le livre des règlements du service de garde pour l'année scolaire 2013-2014.

Madame Marie-Noëlle Labelle propose le livre de règlements du service de garde tel que présenté.

La proposition est appuyée par madame Sylviane Fortin.

CÉ-12-13-44

Adoptée à l'unanimité

2.7 Assemblée générale 2013-2014 :

Lors de l'Assemblée générale, trois postes de membres parents seront disponibles :

- Trois postes avec un mandat de deux ans : Ceux de M. Michel Baril, de Mme. Sylviane Fortin et de Mme. Martine Perreault dont les mandats se terminent.

Madame Josée Corbeil propose que l'Assemblée générale des parents d'élèves de l'école du Lac-des-Fées ait lieu le 19 septembre à 19h15. Cette rencontre sera précédée à 18h30 par la rencontre annuelle d'information parents/enseignants.

La proposition est appuyée par madame Martine Perreault.

CÉ-12-13-45

Adoptée à l'unanimité

2.8 Rapport annuel 2012-2013 :

Monsieur Manuel Le Bris présente le rapport annuel du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2012-2013.

Monsieur Michel Baril propose d'adopter le rapport annuel du Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2012-2013.

La proposition est appuyée par madame Marlène Savard. Le rapport sera envoyé par la direction de l'école aux parents et aux commissaires appropriés.

CÉ-12-13-46

Adoptée à l'unanimité

3. Informations

3.1 Rapport — comité de parents

Madame Sylviane Fortin nous fait part des discussions qu'il y a eu lors de la rencontre du comité de parents du mois de février. Voici les points qui ont été discutés :

- Le dossier avance pour la construction d'une nouvelle école secteur ouest.
- Plan de travail du comité de parents 2013-2014
- Bilan 2012-2013 du comité de parents.

3.2 Rapport — comité EHDAA

Monsieur Sylvain Gagnon est absent.

3.3 Rapport – autres comités

Comité BBQ :

Le BBQ aura lieu le 7 juin prochain. Une lettre sera envoyée aux parents pour les inviter à participer au BBQ. Il y aura des structures de jeux gonflables et des Go-Kart dans la cour d'école.

Comité cour d'école :

Un gros merci aux membres du comité environnement et aux parents bénévoles pour la construction de quatre bacs pour le projet de la classe verte.

3.4 Rapport du personnel

Monsieur François Bélanger présente les différentes activités qui se sont déroulées depuis la dernière rencontre :

- Spectacle d'art dramatique des élèves du 2^e et du 1^{er} cycle.
- Spectacle de djembé
- Spectacle de talents
- Olympiades pour les élèves du 1^{er} cycle

De plus, monsieur François Bélanger annonce qu'il y aura une directrice adjointe à l'école l'an prochain. Elle entrera en fonction le 1^{er} juillet 2013. Elle travaillera 50 % de son temps à l'école du Lac-des-Fées et l'autre 50 % du temps à l'école du Plateau.

4. Autres questions

4.1. En ville sans ma voiture : Concours en ville sans ma voiture, le 18 septembre prochain en faire la promotion et en parler à l'école.

5. Correspondance

La correspondance est remise au président.

6. Levée de la séance

Madame Josée Corbeil propose la levée de la séance à 20h51.

CÉ-12-13-47

Adoptée à l'unanimité

Le président

Le directeur

M. Manuel Le Bris

M. François Bélanger